

**Syndicat national des employées et employés
du Centre de service scolaire de Montréal (CSN)**
8352, rue de Marseille
Montréal, (Québec) H1L 1P7

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

tenue le 24 novembre 2024, à 9h, à l'école des métiers de l'Aérospatial de Montréal

PRÉSENCES

OFFICIEL.LE.S

Louis Bourdon, président
Claudia St-Jacques, trésorière
Olivia Mauricio, secrétaire

CONSEILLER SYNDICAL

Daniel Pierre-Roy

REPRÉSENTANT.E.S

Mathalie Toussaint, service de l'entretien ménager
Luce Charron-Rose, service de l'entretien ménager
Vacant, service alimentaire
Trong Danh Than, service de soutien spécialisé
Hugo St-Michel, service de soutien spécialisé
Yann Germa, autres services de soutien manuel

Sont absent.e.s : Luc Doyon, vice-président, Johanne Auclair, service alimentaire et Jeff Curdy
Auguste, service de l'entretien ménager.

1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie d'être présents.
Nous débutons par une minute de silence observée à la mémoire de celles et ceux qui sont
décédé.e.s en cours d'année.
Spécialement pour Sylvie Kubik, aide-général et Benoit Arts, électricien.

2. APPEL DES MEMBRES OFFICIELS ET DES REPRÉSENTANTS

Olivia Mauricio, secrétaire, procède à l'appel des membres officiel.le.s et des représentant.e.s.

3. ACCEPTATION DES VISITEUSES ET VISITEURS

Aucun visiteur.euse.s dans la salle.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Olivia Mauricio, secrétaire, fait la présentation de l'ordre du jour.

1. Ouverture
2. Appel des membres officiel.le.s et des représentant.e.s
3. Acceptation des visiteuses et visiteurs
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mai 2024
6. Renouvellement des assurances collectives
7. Info – Horaires comprimés
8. Info – Cuisines et services alimentaires
9. Info – 24^e colloque le vendredi 25 avril 2025

10. Élection 2 postes de représentant.e.s aux services alimentaires (un mandat de 3 ans et un remplacement pour fin de mandat en cours)

11. Levée de la réunion

Il est proposé par **René Boucher**
et appuyé par **Dominique Kuppens**
d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 MAI 2024

Il est proposé par **Fanie Roberge**
et appuyé par **Hugo St-Michel**
d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mai 2024.

ADOPTÉ

6. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES

Il est proposé par **Claudia St-Jacques**
Et appuyé par **Sylvain Charron**
De recevoir la présentation sur le renouvellement des assurances collectives au 1^{er} janvier 2025, présenté par Daniel Pierre-Roy, conseiller syndical.

Adopté

Il est proposé par **Dominique Kuppens**
et appuyé par **Simon Morneau**
d'adopter les conditions de renouvellement des assurances au 1^{er} janvier 2025 tel que négocié par le comité des assurances.

POUR : 26 CONTRE : 3 ABSTINENT : 34

Adopté

7. INFO – HORAIRES COMPRIMÉS

PROGRAMME D'HORAIRE COMPRIMÉ POUR LES PERSONNES SALARIÉES DE LA CATÉGORIE DES EMPLOIS DE SOUTIEN MANUEL

- 1) Le programme a pour objectif d'assurer une meilleure attraction et rétention du personnel de la catégorie des emplois de soutien manuel en permettant un horaire comprimé des heures de la semaine régulière de travail sur un nombre de jours de travail inférieur à celui de l'horaire habituel;

- 2) Le programme d'horaire comprimé peut être octroyé par le centre de services à toute personne salariée qui répond aux conditions suivantes :
 - a) être une personne salariée de la catégorie des emplois de soutien manuel;
 - b) être une personne salariée détenant un poste considéré pour la permanence;
 - c) avoir conclu une entente avec le centre de services conformément à la présente annexe.

- 3) La ou les personnes salariées qui désirent se prévaloir de l'horaire comprimé doivent faire une demande écrite au centre de services au moins 30 jours à l'avance.
L'octroi d'un horaire comprimé est sujet à une entente préalable avec le centre de services, lequel tient notamment compte des besoins du service.

- 4) Toute entente doit être écrite et comprendre les éléments suivants;
 - a) la ou les personnes salariées visées;
 - b) le nombre de jours travaillés par semaine;
 - c) la durée de la journée de travail;
 - d) l'horaire de travail;
 - e) la durée d'application de l'horaire comprimé.

Étant entendu que l'horaire comprimé doit respecter le nombre d'heures prévues au poste de la ou des personnes salariées visées.

- 5) L'entente est transmise au syndicat dans les 10 jours de sa signature.

- 6) Nonobstant la clause 8-2.01, les heures supplémentaires applicables en vertu de la clause 8-3.01 tiennent compte du nombre d'heures de sa journée de travail tel que prévue à l'entente.

- 7) Les parties signataires de l'entente peuvent convenir par écrit de modifications à l'entente initiale.

- 8) Le centre de services peut mettre fin à l'entente moyennant un préavis de 20 jours ouvrables.

- 9) Sauf pour ce qui précède, la personne salariée qui bénéficie du programme demeure régie par les règles de la convention s'appliquant aux personnes salariées détenant un poste considéré pour la permanence, lesquelles s'appliquent, le cas échéant, en faisant les adaptations nécessaires à son nouvel horaire de travail.

- 10) Il est entendu que le présent programme ne peut avoir pour effet de conférer à la personne salariée un avantage, monétaire ou non monétaire, dont elle n'aurait pas bénéficié sans la compression de son horaire.

8. INFO – CUISINES ET SERVICES ALIMENTAIRES

L'exécutif syndical travaille à la reclassification de 8 postes de cuisinier.ère classe III en postes de cuisinier.ère classe II, ainsi qu'à la reconnaissance des heures additionnelles reconnues, afin de rehausser le nombre d'heures de travail par semaine soit à plus de 22h10, pour accéder aux avantages sociaux et aux banques de vacances.

9. INFO – 24^e COLLOQUE LE VENDREDI 25 AVRIL 2025

Le président annonce qu'il y aura un colloque le 25 avril 2025 et que l'endroit reste à déterminer.

10. ÉLECTION : 2 POSTES DE REPRÉSENTANT.E.S AUX SERVICES ALIMENTAIRES (UN MANDAT DE 3 ANS ET UN REMPLACEMENT DE FIN DE MANDAT EN COURS)

- 1 POSTE DE REPRÉSENTANT.E AUX SERVICES ALIMENTAIRES (mandat de 3 ans)
 - Aucune mise en candidature
- 1 POSTE DE REPRÉSENTANT.E AUX SERVICES ALIMENTAIRES (remplacement de fin de mandat en cours – élections de mai 2025)

Amina Adlani propose **Ralph Beauvais** qui accepte

- Aucune autre mise en candidature

Le président déclare **Ralph Beauvais** élu au poste de représentant aux services alimentaires pour un remplacement de mandat en cours – élections de mai 2025.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé à **14h20**,
Caroline Lévesque, propose de lever la réunion.

Quorum : **37**

Nombre de membres présents à l'assemblée : **67**

Louis Bourdon, président

Olivia Mauricio, secrétaire